

Décision

Générale

colonial

Décision n° 788 16 aout 1951

n° 788 16

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 10 du 01/09/1951

Date de publication

16 août 1951

Date du numéro

1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère annuelle de quatre-vingt-cinq mille quarante-quatre fr (85.044 fr.) est accordée à Farah Issa, explanton de 19° échelon à la Trésorerie de Djibouti, qui totalise 35 années de service. Cette allocation sera payable trimestriellement et à terme échu sur présentation d'un certificat de vie.